

KARATE

Article 1 : Cette épreuve est organisée dans le cadre du règlement général des Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise de la Fédération Française du Sport d'Entreprise.

Article 2 : Les membres des entreprises ou administrations répondant aux critères fixés par l'article 3 du règlement général sont admis à participer à l'épreuve.

Article 3 : Tournoi de Karaté

Article 3-1

Tournoi individuel : masculin et féminin divisés en 3 catégories d'âge :

Juniors → de 18 à 30 ans

Seniors → de 31 à 45 ans

Vétérans → + de 46 ans

Article 3-2

Tournoi par équipes : Une équipe comprend deux à quatre compétiteurs et le nombre d'équipes engagées par entreprise ou administration est limité à deux par catégorie.

Article 3-3 : Principes

1. Le tournoi se déroule sur deux journées.
2. La compétition comprend une épreuve technique (KATA) et une épreuve de combat classique (KUMITE) de 2 minutes.
 - Individuels Hommes : **3 catégories de poids – 70 kgs, - 80 kgs, + 80 kgs**
 - Individuelles Femmes : **2 catégories de poids : - 60 kgs + 60 kgs**
 - Equipes Hommes : Equipe de trois combattants (+ 2 remplaçants)
 - Equipes Femmes : Equipe de trois combattantes (+ 2 remplaçantes)
3. Le tournoi se déroule en poules (2 points pour le vainqueur et 1 point pour le perdant) ou par tableau en fonction du nombre d'équipes engagées.
4. Un classement individuel sera réalisé pour chaque épreuve ainsi que pour chaque catégorie.
5. Les prix individuels récompensent les meilleurs résultats dans chaque épreuve par catégories.
6. Pour le classement par équipes, les points sont attribués pour chaque épreuve de la façon suivante : 1 point pour le 1^{er}, 2 points pour le 2nd, ..., n points pour le n^{ème}.
7. Le classement de l'épreuve par équipes se fait en totalisant le nombre de points obtenus par épreuves des deux meilleurs classés par équipes, toutes catégories confondues.
8. L'équipe gagnante est par conséquent celle qui totalise le moins de points.

Article 4 : Tournoi Body-Karaté

Il faut un minimum de 10 participants inscrits pour que le tournoi se déroule.
Critères de jugement selon le règlement fédéral.

Article 5 : Programme prévisionnel

Vendredi :	Matin : KATA individuel et équipe Après-midi : KUMITE individuel et équipe
Samedi :	Combiné individuel (KATA + KUMITE) Body-Karaté

Article 6 : Arbitrage

1. Toutes les rencontres sont dirigées par des arbitres officiels de la F.F.K.D.A.
2. Une commission composée du Directeur de l'épreuve et d'un officiel fédéral National est chargée de gérer tous les litiges pouvant survenir le jour de l'épreuve et de prendre toutes décisions en conséquence.

Article 7 : Règlement

1. Sauf spécifications particulières, application des règles de la **Fédération Française de Karaté**.
1. Tous les participants doivent être en possession de la licence F.F.K.D.A. en cours de validité étant donné le caractère technique de l'épreuve.
2. Tout participant à une épreuve devra présenter les documents attestant son inscription à l'épreuve, son identité, et son statut de licencié à la FFSE (accréditation).

Lieu: LA FLOTTE EN RE

Programme: diffusion sur le site internet www.ffse.fr et sur place (Espace Encan) à votre arrivée.

Récompenses:

Tous les participants et tous les clubs recevront un diplôme de participation.

Toutes les récompenses seront remises sur le site de compétition.

Une médaille sera remise aux trois premiers de chaque catégorie.

Un Trophée sera remis au club le plus représenté, toutes disciplines confondues.